

Anne Philipona, École professionnelle de Bulle

Transgression et immoralité : quand la bénichon faisait peur aux autorités fribourgeoises

Abstract

The Benichon is a traditional celebration in the state of Fribourg, Switzerland, celebrating the end of field work and the descent of herds from the alpine pastures. In this Catholic state, the authorities tried in vain to prohibit or limit the celebration, by laws and ordinances, so as to maintain strict control over the social life of the people. Dance in particular was seen as an incitement to sin.

La bénichon est une fête régionale, célébrée uniquement dans le canton de Fribourg. Elle est dite traditionnelle, parce qu'elle est ancienne et parce qu'elle se fête surtout à la campagne. Mais le mot est souvent galvaudé : traditionnel ne veut pas forcément dire figé. Les Fribourgeois qui la pratiquent ont tous une idée bien précise de sa signification et de la manière de la fêter, par contre chacun aura sa propre version selon son vécu et ses souvenirs plus ou moins lointains. L'histoire de la bénichon est donc une histoire avant tout émotionnelle et rappeler qu'elle n'a pas été de tous temps une fête qui faisait l'unanimité permet aussi de mieux comprendre pourquoi l'on continue de la célébrer et d'éviter peut-être ainsi qu'elle ne soit récupérée aujourd'hui par les tenants d'un passé figé et glorifié.

La bénichon est organisée autour de deux temps forts. D'abord, c'est une fête familiale, qui réunit la famille élargie autour d'un imposant menu. Codifié assez tardivement – dans la deuxième partie du ^{xx}e siècle –, il se compose essentiellement de produits de la ferme¹. Le repas se prolonge plusieurs heures. Pour les enfants, on aura eu soin de monter la balançoire de bénichon, faite d'une longue planche tenue par des chaînes fixées sous l'auvent de la ferme. Ensuite, la bénichon a aussi une partie communautaire ou villageoise. Traditionnellement, la jeunesse montait un pont de danse devant l'auberge où les danseurs se retrouvaient après le repas et après les vêpres souvent raccourcies. Dès le ^{xix}e siècle,

PHILIPONA Anne, « Transgression et immoralité : quand la bénichon faisait peur aux autorités fribourgeoises », in *Didactica Historica* 4/2018, p. 43-48.

¹ La version la plus commune du menu se compose en apéritif de la cuchaule et de la moutarde de bénichon, une moutarde aux épices sucrée, puis de la soupe aux choux, du ragoût d'agneau, accompagné de pommes de terre et de poires à botzi, de jambon à la borne, de saucisson, de langue, de choux et de carottes, de gigot d'agneau et de salade aux carottes rouges, et pour finir de meringues avec double crème ainsi que des fameux délices de la bénichon : croquets, cuquettes, beignets, bricelets et pains d'anis.

les bourgades et les gros villages accueillent également des carrousels².

Une histoire ancienne

La bénichon est une fête ancienne. Sa signification évolue au fil du temps. À l'origine, c'est une fête religieuse. Bénichon vient du latin *benedictio*: on célébrait l'anniversaire de la bénédiction de l'église paroissiale par l'évêque. La mention la plus ancienne retrouvée dans les archives remonte à 1443 et à une Ordonnance de Leurs Excellences de Fribourg qui se plaignent des troubles occasionnés par les vagabonds lors des bénichons³. La fête avait donc déjà une partie profane importante. La signification de la bénichon évolue au XVIII^e siècle:

en 1747, les autorités fribourgeoises émettent une ordonnance qui tente de limiter l'impact des festivités en la fixant à une date commune⁴. Les villageois avaient pris l'habitude de célébrer non seulement leur fête paroissiale, mais également d'aller dans les villages alentour pour prolonger leur bénichon. Les réjouissances duraient le dimanche, le lundi, le mardi et parfois le mercredi. Les autorités trouvent donc que « *la vie licencieuse et les débauches excessives auxquelles ont coutume de se livrer la plupart de nos sujets, aux jours de dédicaces, sont contraires et nuisibles au bien tant public que particulier* »⁵. Elles séparent alors la fête profane de la fête religieuse et fixent la bénichon au deuxième dimanche de septembre. La fête devient ainsi synonyme de fin des travaux des champs; faire bombance à cette occasion est tout aussi justifié.



Vuippens, pont de danse à la bénichon, vers 1930 © Photo Glasson Musée gruérien Bulle, G-P-04-0010.

² PHILIPONA ROMANENS Anne, PAPAUX Jean-Pierre, *Chantons, dansons, bénichonnons*, Fribourg: Éditions La Sarine, 2011, p. 74-79.

³ AEF, Législations et variétés 5, fol. 147V, n° 541, 1443.

⁴ L'origine est la même que celle de la Saint-Martin ajoulote, fixée par une ordonnance de 1748, qui impose la partie profane de la fête de la bénédiction de l'église à cette date. Les deux régions faisaient partie d'un évêché qui dépendait de l'archevêché de Besançon, où l'on trouve sans doute l'origine de ces ordonnances.

⁵ AEF, Livre du château de Gruyères, vol. 1^o, fol. 158.

Mais les Fribourgeois suivent peu cette ordonnance. Ils continuent à célébrer leur bénichon par village ou par paroisse, à la date coutumière. Les lois et les arrêtés se succèdent durant tout le XIX^e siècle pour limiter la fête de la bénichon : loi sur la sanctification des dimanches et des fêtes (1804, 1859), loi sur la danse (1882) ou encore arrêté qui interdit les danses (1812, 1880)⁶. Seule la période radicale (1848-1856) est plus permissive : le décret concernant la danse permet de danser le dimanche, mais seulement à partir de 15 heures⁷.

En 1888, la loi se fait plus stricte encore. Les conservateurs-catholiques sont au pouvoir. Ils forment ce que l'on a appelé la République chrétienne, un gouvernement qui exerce un contrôle social très fort⁸. C'est la partie communautaire de la bénichon, en particulier la danse, qui déplaît tant aux autorités. La bénichon est la seule fête profane tolérée et permet un espace de liberté que les autorités veulent encore empêcher. Durant cette fête, le contrôle de la population leur échappe. Dans une société où la vie est rythmée par le travail et par la religion, cette période de liesse, associant boisson et fête, n'est plus sous contrôle. C'est un moment où les excès sont possibles. La danse est perçue comme diabolique, car elle déclenche des instincts primitifs et encourage une certaine liberté du corps qui est vue comme un péché et que l'on veut bannir⁹.

Une loi très stricte

La loi du 28 septembre 1888 sur les auberges et autres établissements analogues fixe la date de la bénichon, d'une manière définitive pense-t-on. Une enquête dans les districts fait état des dates retenues jusqu'alors¹⁰. Force est de consta-

ter, devant la diversité des dates recouvrant pratiquement toute l'année, que les ordonnances et les lois passées n'ont été que peu suivies. Le débat a alors lieu au Grand Conseil pour fixer la date. Un député propose celle du 1^{er} janvier pour suivre la mode des mascarades du canton de Vaud. Les autres s'accordent plutôt à la fixer en automne. Novembre paraît tardif, et finalement un député met tout le monde d'accord en proposant deux dates : la bénichon des villages de la plaine se fera le deuxième dimanche de septembre et celle des villages des préalpes, le deuxième dimanche d'octobre, au moment où les troupeaux sont descendus de l'alpage. Et il ajoute : « *De toute façon, ça n'a pas beaucoup d'importance. Dans quinze ans, la bénichon n'existera plus* »¹¹.

Mais cette loi fait parler d'elle pour une autre raison. C'est une loi restrictive, voire draconienne, car elle interdit toute danse le dimanche, y compris le dimanche de la bénichon, alors que les autres lois ajoutaient un alinéa qui exceptait ce dimanche-là. Les Fribourgeois n'acceptent pas cette décision. On assiste à une désobéissance civile à laquelle les autorités fribourgeoises, très autoritaires, ne sont pas habituées. La révolte commence à Estavayer-le-Lac, ce qui n'est pas un hasard : la bénichon d'Estavayer est la fête la plus importante du canton, car, de par sa situation géographique, elle accueille des visiteurs des cantons voisins. On y accourt des villages vaudois et de Neuchâtel, grâce à des courses spéciales de la compagnie de navigation qui traversent le lac pour l'occasion. Ce sont surtout les aubergistes d'Estavayer qui réagissent fortement : la nouvelle loi leur fait perdre une part importante de leur gagne-pain, puisque ce jour-là était pour eux, financièrement, la plus belle journée de l'année. La délégation d'Estavayer essaie vainement de défendre la position de la ville auprès du Conseil d'État qui ne veut rien entendre.

La jeunesse monte alors le pont de danse devant l'Hôtel de Ville. Après les vêpres, à la sortie de l'église, les danseurs trouvent le pont de danse occupé par 45 gendarmes. S'ensuit une bagarre générale : les sapins qui ornent le pont sont arrachés et lancés sur les gendarmes qui se défendent avec

⁶ PHILIPONA ROMANENS Anne, PAPAUX Jean-Pierre, *Chantons, dansons...*, p. 19-22.

⁷ « Décret du 20 mai 1848 concernant la danse », in *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg*, Fribourg : imprimerie Joseph Piller, 1848, p. 104-107.

⁸ STEINAUER Jean, « Éminents pythoniens », in ROH Mélanie, *Max au Musée, Une politique culturelle à la Belle Époque*, Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg, p. 7-8.

⁹ PHILIPONA ROMANENS Anne, PAPAUX Jean-Pierre, *Chantons, dansons...*, p. 23-25.

¹⁰ PHILIPONA ROMANENS Anne, PAPAUX Jean-Pierre, *Chantons, dansons...*, p. 35-36.

¹¹ *Bulletin des séances du Grand Conseil fribourgeois*, septembre 1888, p. 148-149.

leur sabre, blessant deux danseurs. Puis les jeunes et les gendarmes en viennent aux mains. Seule l'intervention du commandant de gendarmerie et du préfet calme enfin l'émeute. Dans d'autres villages, comme à Domdidier et à Dompierre, situés à la frontière avec le canton de Vaud, la jeunesse contourne la loi en montant le pont de danse sur le territoire vaudois.

Mais l'affaire n'en reste pas là : un mois plus tard a lieu la bénichon de la montagne. En Gruyère, le préfet Nicolas Duvillard a quelque crainte, car il sent que les esprits s'échauffent. Il écrit plusieurs lettres au Conseil d'État, en particulier à Georges Python, l'homme fort du gouvernement, mais rien n'y fait. Georges Python décrète qu'il n'y a pas de raisons de se montrer plus tolérant avec les Gruériens qu'avec les Broyards. Il reste inflexible, malgré une pétition signée par 987 citoyens gruériens demandant l'abrogation de ce fameux article 31 de la loi sur les auberges (interdiction de la danse le dimanche).

Le préfet a des raisons d'être inquiet car les journaux radicaux attisent encore l'incendie. On peut ainsi lire dans *La Gruyère*, le journal radical du chef-lieu :

*« Jeunes gens de Bulle, de Charmey et des environs, montrez-vous dignes de la Jeunesse d'Estavayer ; montrez à ce pouvoir civil, traînant lui-même le boulet, que vous ne craignez pas, malgré les sbires, de montrer sur un pont de danse, le dimanche de la bénichon, celle que vous savez respecter et que vous avez choisie pour compagne. »*¹²

Et la jeunesse bulloise monte le pont de danse. Le préfet trouve encore une parade : il invite les musiciens bullois à venir jouer « à la soirée des vêpres au café Gruérien où il y aura pour elle un bon coup à boire »¹³. La jeunesse engage alors des musiciens de Lucens. Le jour de la bénichon, les autorités, ne voulant pas de nouvelles bagarres, demandent aux gendarmes de rester discrets. Le sergent de gendarmerie se présente et intime l'ordre de cesser la danse. La jeunesse lui répond qu'elle n'en fera

rien et le sergent se retire ; la danse a ainsi lieu. Par contre, l'affaire connaît une suite pénale : les trois membres du comité de la jeunesse sont poursuivis pour résistance à l'autorité et contravention à la loi sur la danse.

Il n'empêche que le peuple a gagné et que la résistance n'a pas été vaine. Le Grand Conseil débat déjà le mois suivant pour changer la loi. La danse reste interdite les dimanches et les jours de fête, mais un alinéa à l'article 31 est ajouté : à l'exception du dimanche de la bénichon ! Depuis lors, les autorités ne touchent plus à la danse ce jour-là qui reste pendant longtemps, avec Carnaval, la seule fête profane de l'année.

Certains villages, ne voulant pas changer leurs habitudes, continuent également, malgré la loi, à célébrer leur bénichon particulière. Les autorités, à nouveau, envoient les gendarmes, en leur demandant surtout de ne pas intervenir. Le souvenir d'Estavayer et de sa « *bénichon des gendarmes* », comme l'événement est surnommé, reste dans les mémoires. Ainsi, l'année suivante, à Vuisternens-devant-Romont, qui fête la bénichon de la Saint-Jacques, en juillet, la danse a lieu et l'aubergiste doit payer une amende. D'autres villages suivent et l'amende se transforme, au fil des années, en une taxe. Dans les années 1920, plusieurs communes se plaignent de devoir payer une taxe pour la danse de la bénichon, ne se rappelant plus qu'il s'agit en réalité d'une amende ! La danse de la bénichon ne sera plus jamais remise en question par les autorités.

Les autorités religieuses trouvent encore une dernière parade pour limiter l'impact de la fête : elles organisent, pour la première fois en 1892, un pèlerinage aux Marches¹⁴ le mardi de la bénichon. Elles l'annoncent comme un moyen de limiter les excès de la fête et de faire pénitence : on fait la fête pendant deux jours et on participe ensuite à un pèlerinage pour demander pardon d'avoir fait la fête. Cette décision prend aussi une tournure politique. Par journaux interposés, les

¹² *La Gruyère*, 18 septembre 1889.

¹³ AEF, Danse : affaire de Bulle. Archives du Département de la police (Dpd 1586), 9 octobre 1889.

¹⁴ La chapelle votive Notre-Dame des Marches, dans la plaine de Broc, est un lieu de pèlerinage connu depuis le XVII^e siècle, mais c'est surtout à partir des années 1880, à la suite de deux guérisons miraculeuses, qu'elle devient un lieu de recueillement important.



La bénichon à Gruyères © Photo Glasson Musée gruérien Bulle, G-P-06-0014.

conservateurs-catholiques et les radicaux se lancent des piques autour de ce pèlerinage. Selon *Le Fribourgeois* et *La Liberté*, deux journaux conservateurs, voici ce qu'apporte le pèlerinage :

« [...] pour échapper au hideux démon de l'impureté qui pourchasse les jeunes gens dans les veillées et les bénichons et réparer l'outrage fait à Dieu par le péché »¹⁵

« [...] on se sent débordé par le flot de spiritualité, de paix intérieure, de piété qui coule de ce sanctuaire de la Vierge des Marches et qui pénètre dans les âmes de ce peuple accouru sous l'impulsion d'un esprit de foi et de pénitence. »¹⁶

¹⁵ *Le Fribourgeois*, 11 septembre 1892.

¹⁶ *La Liberté*, 15 septembre 1892.

À quoi répond *La Gruyère* :

« Nos campagnards, qui toute l'année ont une vie si pénible, ont cependant trois jours pendant lesquels ils peuvent s'amuser [...]. C'est peu, n'est-ce pas, amis lecteurs; eh bien! non, c'est encore trop pour notre fougueux clergé de la campagne et pour nos enragés tépélets qui ont organisé mardi, le jour de la bénichon, un pèlerinage monstre à la chapelle des Marches. »¹⁷

Ce pèlerinage garde son caractère de pèlerinage d'abstinents en lien avec la bénichon jusque dans les années 1920. Puis, il devient le traditionnel pèlerinage d'automne, organisé encore aujourd'hui. Dans les années 1950, les cars qui amènent les pèlerins s'arrêtent, au retour des Marches, à Bulle à la fête foraine de la bénichon. Les enfants y retrouvent alors carrousels et manèges, tandis que les adultes se pressent aux stands de tombolas, de roue de la fortune ou de pêche miraculeuse. Les temps ont bien changé et ne sont plus à la diabolisation de la fête, même si, jusque dans les années 1960, les curés mettent encore régulièrement en garde leurs paroissiens contre les abus et les faiblesses provoqués par la danse de la bénichon.

Une fête qui évolue

L'enjeu autour de la fête de la bénichon n'était donc pas seulement une question de moralité, mais également un enjeu politique. Les autorités fribourgeoises de la fin du XIX^e siècle veulent positionner Fribourg comme un bastion du catholicisme suisse; elles mettent beaucoup d'énergie à fonder l'Université catholique de Fribourg qui donne à la ville du bord de la Sarine une renommée européenne, et qui n'est, bien sûr, destinée qu'aux élites. Dans les campagnes, le peuple est soigneusement encadré par un réseau de prêtres et d'instituteurs formés à ces valeurs qui contrôlent la vie politique et sociale¹⁸. La bénichon peut donc être vue comme un espace de

¹⁷ *La Gruyère*, 18 septembre 1892.

¹⁸ BUGNARD Pierre-Philippe, *Le machiavélisme de village: la Gruyère face à la République chrétienne de Fribourg (1881-1913)*, Lausanne: Éd. Le front littéraire, 1983.

liberté qui est toléré plus qu'approuvé, mais auquel les villageois sont attachés.

Aujourd'hui, la bénichon est toujours fêtée. Les prévisions du député qui pensait, en 1888, que 15 ans plus tard, on ne fêterait plus la bénichon ne se sont pas réalisées; on continua, et on continue encore aujourd'hui, à gueuletonner et à danser ce jour-là. La fête a pris des formes nouvelles. En Gruyère, la course des charettes de Charmey,

organisée depuis plus de 40 ans, est devenue une tradition. On organise depuis quatre ans une grande bénichon qui a lieu dans un endroit différent chaque année. Des cortèges ou marchés de la bénichon sont organisés à maints endroits. La bénichon n'est donc pas une fête figée, mais s'est adaptée et a évolué, ce qui lui a permis de ne pas disparaître et d'être toujours un moment important de la vie fribourgeoise.

L'auteure

Anne Philipona est historienne et enseignante à l'École professionnelle de Bulle (EPAC). Intéressée par l'histoire de son canton, elle préside la Société d'histoire du canton de Fribourg. Elle est également responsable du comité de rédaction des *Cahiers du Musée gruérien*, une revue d'histoire régionale qui paraît tous les deux ans. Doctorante à l'Université de Neuchâtel auprès du professeur Laurent Tissot, elle mène un important projet de recherches sur l'histoire laitière de son canton. Elle est co-auteur d'un livre sur l'histoire de la bénichon, paru en 2011.

philiponaa@gmail.com

Résumé

La bénichon est une fête traditionnelle du canton de Fribourg. À l'origine fête religieuse, elle devient, avec le temps, une fête profane, qui célèbre la fin des travaux des champs et la descente des troupeaux de l'alpage. Dans ce canton catholique, la fête fait peur aux autorités, car sa partie communautaire échappe au contrôle très strict qu'elles exercent sur la vie sociale des Fribourgeois. Au XIX^e siècle surtout, elles tentent en vain de limiter son impact par des lois et des ordonnances. Elles s'en prennent en particulier à la danse, considérée comme une incitation au péché.